



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MARDI 23 JANVIER 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le mardi 23 janvier à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Vimpelles, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur VALLEE Alain, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame CHARLE Anne-Marie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, Monsieur FORTIN Dominique

**Suppléant(s) en situation délibérante :**

Monsieur FIEVET Jean-Pierre, Monsieur MARQUES Flavien, Monsieur GAGEAT Patrick, Monsieur VILLAIN Robert.

**Excusés :**

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELORME Luc, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur MAURY Yannick, Madame BENOIT Florence, Monsieur BIGOT Jean-Yves.

**Absents :**

Monsieur SAUNIER Louis, Madame TRIVIER Julie, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur POULAIN Michel.

**Pouvoirs :**

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard ; Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry a donné pouvoir à Madame LETERRIER Carine ; Madame CHANTRAIT Françoise a donné pouvoir à Monsieur FENOT Jean-Paul ; Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Madame MICHEL Monique ; Monsieur BIGOT Jean-Yves a donné pouvoir à Monsieur LAMARQUE Jean-Claude.

Nombre de délégués en exercice : 58

Présents : 43      Votants : 49      Pouvoirs : 6      Absents : 7      Excusés : 8

Date de convocation : 11 janvier 2018

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Secrétaire de séance est désigné à l'unanimité. Cela fait, la séance est ouverte avec l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : .

**A – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX DU PLUI**

Le diagnostic révèle que la population est en augmentation constante exclusivement par le fait du solde migratoire. Au regard des tranches d'âges, de la diminution de la taille des ménages et de la disparité des revenus, deux enjeux émergent, l'un d'attractivité à l'égard des jeunes ménages, l'autre de diversification des types de logements, à fortiori à Bray-sur-Seine et dans la partie Est du territoire.

Les données économiques, quant à elles, plaident pour une limitation de la consommation des espaces agricoles et le développement d'une véritable zone portuaire. S'ajoute à cela une maîtrise foncière plus propice à l'exploitation forestière et aux cheminements touristiques. Le développement touristique reste lié à celui de l'hébergement.

Sur le plan environnemental, compte tenu de l'importance du trafic de poids lourds, l'enjeu portera sur la cohérence entre l'urbanisation et la desserte routière, sur la restauration des corridors écologiques et la prise en compte du risque avant tout d'inondation.

Le diagnostic achevé consacre le passage à une nouvelle phase : celle du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). L'élaboration des premiers scénarii donnera lieu, en février-mars à quatre ateliers thématiques.

#### **A – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de Séances de Conseil du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **B – DECISIONS**

##### **B – 1) Attribution d'une mission d'état des lieux d'exercice de la compétence eau:**

Le transfert à venir de la compétence, et son exercice de façon éventuellement mutualisée, a justifié la mise en place d'une commission commune avec le Proinois et le Syndicat du Nord-Est et l'octroi d'une mission au cabinet ICAPE Consultants, pour un montant de 19 900 Euros hors taxe en ce qui concerne la Communauté de communes Bassée Montois.

#### **C – DELIBERATIONS**

##### **C – 1) Modification du tableau des effectifs**

Cette modification vise à permettre les avancements de grade et les nécessaires créations de postes. Ces dernières portent tout d'abord l'assistance au Chargé de développement pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'Atelier des territoires et du programme d'action du Contrat de ruralité. Une autre création sert à régulariser la prolongation de contrat du chargé de mission à temps non complet et, pour la dernière, l'après-contrat aidé de chargé d'accueil.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide:

- de créer un emploi d'attaché à temps non complet (16 heures);
- de créer un emploi d'Eduteur Territorial APS principal 1<sup>o</sup> classe à temps complet;
- de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>o</sup> classe à temps complet ;
- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>o</sup> classe à temps complet ;
- de créer deux emplois d'adjoint administratif à temps complet
- et d'approuver en conséquence le tableau des effectifs en résultant.

##### **C – 2) Enveloppe globale afférente à l'IFSE pour la filière animation**

Il est nécessaire, pour l'année 2018, d'ajuster l'enveloppe d'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) en tenant compte des recrutements et avancements de grades envisagés. Pour le Groupe 2 des adjoints d'animation territoriaux, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de la porter à 32 400 Euros soit 10 800 € x 3 adjoints d'animation territoriaux.

### **C – 3) Enveloppe globale afférente à l'IFSE pour la filière technique**

Pour les adjoints techniques territoriaux, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de porter l'enveloppe à 11 340 Euros (1 agent) pour le groupe 1 et à 21 600 Euros (10 800 € x 2) pour le groupe 2.

### **C – 4) Enveloppe globale afférente à l'IFSE pour la filière administrative**

le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de porter l'enveloppe à 36 210 Euros pour le groupe 1 des attachés territoriaux (1 agent), à 16 015 Euros (1 agent) pour le groupe 2 des rédacteurs, à 14 650 Euros (1 agent) pour le groupe 3 des rédacteurs, à 56 700 Euros (5 agents) pour le groupe 1 des adjoints administratifs et à 32 400 Euros (3 agents) pour le groupe 2 des adjoints administratifs.

### **C – 5) Acceptation d'un remboursement d'assurance**

Le gymnase de Gouaix a fait l'objet, le 25 novembre dernier, d'une effraction. Malgré un devis de 6258 Euros, le remboursement de la remise en état de la porte latérale a été fixé à 4 649.40 euros TTC par l'expert. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque de 4 649.40 Euros en dédommagement des frais de réparation des locaux.

### **C – 6) Ouverture de crédits d'investissement**

Dans l'attente de l'adoption du budget 2018, il convient de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement imprévues et urgentes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser l'ouverture des crédits en section d'investissement à hauteur de 166 717 Euros.

### **C – 7) Représentation au syndicat mixte des quatre vallées de la Brie**

ce syndicat exercera les missions de la compétence GEMAPI sur le périmètre statutaire. Ce périmètre inclut, pour ce qui concerne la Communauté de communes Bassée Montois, les Communes de Coutençon, Villeneuve-les-Bordes. Son comité syndical sera composé de délégués désignés par les organes délibérants de chaque EPCI membre à raison d'un titulaire et d'un suppléant par Commune du territoire.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition des deux Communes en matière de délégués, à savoir :

<b>Commune de :</b>	<b>Délégué titulaire</b>	<b><i>Délégué suppléant</i></b>
COUTENCON	Marc MARINNE	<i>Véronique PARQUET</i>
VILLENEUVE-LES-BORDES	Isabelle ALET	<i>Yves DUCHEZEAU</i>

### **C – 8) Partenariat avec le Département dans le cadre du Dispositif « Boost T vacances »**

L'animation prévue dans ce dispositif est multi-activités. Elle s'adresse aux enfants et jeunes de 5 à 17 ans. Elle sera gratuite pour eux et se déroulera durant une semaine, du 16 au 20 avril 2018, de 10h à 12h et de 14h à 17h. Il reviendra à la Communauté de communes de mettre à disposition des intervenants, des matériels et équipements et de pourvoir à la restauration des intervenants. De son côté, le Département s'engage à assurer la communication de l'évènement et la coordination des différents acteurs.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Département dans le cadre de ce dispositif.

**D - QUESTIONS DIVERSES :**

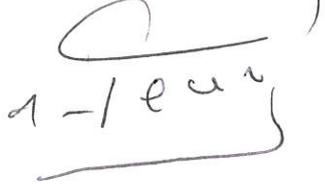
L'assemblée conclut en relevant une information :

**D - 1) inauguration du city stade de Chalmaison**

Cet équipement est désormais disponible. Il est convenu que la Communauté de communes le fasse savoir, notamment par l'intermédiaire des écoles et du collège.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h30.

*Le Président,*

Handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Leu'.

*Le secrétaire*

Handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small flourish.